



**Le tribunal judiciaire de Paris a débouté les militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) qui avaient porté plainte contre les autorités et certaines personnalités camerounaises pour tortures et autres traitements inhumains et dégradants. C'était au cours d'une audience tenue à Paris, en France le mardi 27 avril 2021.**

L'information a été rendue publique par notre confrère de Ris Fm, Sismondi Barlev Bidjocka, lors de son éditorial du mercredi 28 avril dernier. « Le Tribunal judiciaire de Paris a débouté hier mardi 27 avril 2021, une bande de 5 individus qui étaient allés porter plainte contre leur pays chez l'ex colonisateur. Ahurissant ! Des enfants ? Non ! Des adolescents ? Non plus ! Mais plutôt 5 gaillards dont 3 barbus, tous vêtus de chemisettes avec l'effigie du professeur. Ils ont été déboutés pour imposture et usurpation. En réalité, un seul d'entre eux est allé à l'université, les quatre autres sont des commerçants dont l'un est importateur de bâtons de manioc à partir du Cameroun qu'il revend aux restaurants camerounais de France. Cette activité-là ne vous qualifie absolument pas au titre de juriste. Le contenu textuel de ladite plainte est lamentable. En trois minutes d'audience, le tribunal les a déboutés », pouvait lire sur la page Facebook du journaliste. En effet, cette audience faisait suite à la plainte déposée le vendredi 18 septembre 2020 auprès du tribunal judiciaire de Paris, par l'association dénommée le Réseau Respondere advocatus, contre les autorités camerounaises et contre X pour « tortures et autres traitements inhumains et dégradants. » Nos sources à Paris précisent que dans la plainte en question, cette association créée en France en début d'année dernière, avait évoqué 3 événements qui se sont déroulés en 2019 au Cameroun et qui l'ont poussé à

entreprendre cette initiative : les manifestations du 26 janvier et du 1er juin 2019, organisées par le « petit parti » d'opposition, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) ; ainsi que la mutinerie du 22 juillet 2019, à la prison centrale de Yaoundé.

Alors question : pourquoi avoir attendu plus d'un an pour enfin décider de porter plainte aux autorités camerounaises en France, pour les faits qui se seraient déroulés au Cameroun ? Une question pouvant en cacher une autre, on pourrait alors se demander pourquoi seulement cette association, et nulle autre ? Pour apporter des éléments de réponse à ces lancinantes questions, ceux qui savent lire entre les lignes indiquent que l'option prise par la coterie à Maurice Kamto de saisir la justice française en ce moment précis était tout, sauf un simple hasard de calendrier. Au contraire ! Nous sommes en septembre 2020. Maurice Kamto est « mort » politiquement étant donné qu'il vient de demander à ses militants de boycotter le double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020. Résultat des courses : le Mrc n'a ni députés à l'Assemblée nationale, ni conseillers municipaux. Pourtant, dans un souci de doter le Cameroun de toutes les institutions démocratiques et surtout d'implémenter de manière accrue le processus de décentralisation, le président Paul Biya va signer, le 7 septembre 2020, le décret convoquant les collèges électoraux pour l'élection des conseillers régionaux à la date du 6 décembre 2020. Maurice Kamto qui sait pertinemment ne plus vivre sur le plan politique, va décider de jouer la dernière carte cachée dans sa manche. C'est dans cette veine qu'il va annoncer la tenue d'une marche « pacifique » pour s'offusquer contre l'organisation des dites élections régionales. Le rendez-vous est pris pour le 22 septembre 2020.

## **Sbires**

Entretiens, le gouvernement a interdit ladite marche, non sans oublier de mettre en garde quiconque se liguerait contre cette mise en garde. Maurice Kamto sent l'étau se resserrer autour de lui. Il se rappelle soudainement que son ancien avocat et ami, Eric Dupond Moretti, vient d'être fait 2 mois plus tôt, soit en juillet 2020, ministre français de la justice. L'occasion faisant le larron, il va entreprendre de saisir subrepticement la justice française, dans le but inavoué de bénéficier de la faveur du parquet français au cas où ses sbires seraient à nouveau interpellés lors de la marche qui se peaufinait peu à peu. Nous sommes le vendredi 18 septembre 2020. Rfi, va même décider de faire large écho de cette plainte sur ses ondes, toute la journée du lundi 21 septembre, à quelques heures du rendez-vous donné par Maurice Kamto. Des sources suffisamment concordantes vont même indiquer que l'objectif en saisissant la justice française était en n'en point douter, de jeter du discrédit sur les autorités camerounaises et surtout les forces de maintien de l'ordre. Et pour se faire, il fallait non seulement se payer les services d'une association à peine créée, se positionnant comme l'un des défenseurs des leaders politiques camerounais et africains qu'elle considère en danger en raison de leur engagement politique, mais il était également question de présenter à la justice française, les conclusions des rapports fallacieux pondus par plusieurs organisations internationales, à l'instar d'Amnesty International ou encore Human Rights Watch. Mais au finish, la justice française va dire le droit en déboutant tous ces individus qui se murèrent encore derrière le Réseau Respondere advocatus, pour imposture et usurpation.

**Source : La Nouvelle**